



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 26 ~~MAR.~~ 2023

Le ministre

Réf : MT/2023-07/26957

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Questeur du Sénat  
Sénateur du Loiret  
Sénat  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

Monsieur le Questeur,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur la situation des lignes ferroviaires Paris-Clermont-Ferrand et Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, et en particulier la problématique du temps de parcours, et je vous en remercie.

La Première ministre a annoncé en février dernier, lors de la remise du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures, un supplément d'investissement de 100 milliards d'euros dans le ferroviaire d'ici 2040. Cette ambition se traduit dès aujourd'hui en actes, notamment avec le lancement des négociations entre l'Etat et les collectivités dans le cadre des contrats de plan Etat-régions (CPER). Cela constitue une étape très attendue par de nombreux élus, et nous souhaitons désormais que ces négociations avancent rapidement.

L'Etat consacrera un budget de 8,6 milliards d'euros d'ici la fin du quinquennat au volet mobilités des CPER, soit un montant de 1,7 Md€ par an, en hausse de plus de 50 % par rapport à la période précédente.

Ce plan très ambitieux va se décliner concrètement dans tous les territoires, à travers des participations de l'Etat dans un grand nombre de projets, en co-financement avec les collectivités.

Les lignes Paris-Clermont-Ferrand et Paris-Orléans-Limoges-Toulouse font partie des grands projets ferroviaires dont les travaux font l'objet d'un financement contractualisé en dehors du CPER, au même titre notamment que le tunnel du Lyon-Turin et ses accès, ou encore l'étoile ferroviaire lyonnaise.

Concernant la ligne Paris-Clermont, l'accord de relance signé par l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit à ce titre la modernisation de cette ligne afin de réduire à 3h15 le temps de parcours entre Paris et Clermont-Ferrand, grâce à une participation de l'Etat de 87M€, soit les deux tiers, et de la région à hauteur de 43M€. Nous attendons donc de la région Auvergne-Rhône-Alpes que cet accord soit tenu.

Concernant la ligne Paris-Toulouse, le schéma directeur prévoit des travaux de modernisation qui devraient permettre de ramener le temps de parcours entre Paris et Limoges à 2h50 environ, comme c'était le cas avec *le Capitole* que vous mentionnez, pour un total estimé à 385 M€ en 2020, dont l'Etat financera les deux tiers. Les régions n'ont en revanche pas confirmé leur engagement à ce jour.

En complément de ces engagements de la part de l'Etat, et sous réserve que nous parvenions au bouclage du financement des plans de modernisation, j'ai demandé aux préfets de région concernés d'engager un dialogue avec les régions pour préparer puis financer des études d'amélioration des temps de parcours au-delà des schémas directeurs actuels, pour chacune de ces deux lignes. Des crédits seront affectés à cette démarche dans le cadre du volet mobilité des CPER.

Je continuerai quoi qu'il en soit à participer de manière régulière aux comités de pilotage mis en place en vue d'assurer le suivi des investissements et des travaux sur ces lignes, et reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet important.

Je sais pouvoir compter, Monsieur le Questeur, sur votre soutien dans notre démarche en faveur de la fiabilité et de la qualité du service sur ces liaisons, au bénéfice des territoires desservis et de leurs habitants, et je vous en remercie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Questeur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*



Clément BEAUNE